

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois

Ils sont payables d'avance, et sont continués d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	Paris
et départements limitrophes		et les autres départements
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne 20 cent	Un an..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

25 Novembre. — Une terrible explosion produite à Arras, dans une fabrique de bougie, fait neuf victimes, dont deux sont frappées mortellement. Les dégâts matériels s'élèvent à 600.000 francs.

— Un crime mystérieux est découvert sur le territoire de Villenoy, à 1 kil. de Meaux. Le cadavre du nommé Louis Dassy ayant habité Claye-Souilly, est découvert dans une pépinière. Le malheureux avait été frappé à la tempe d'une balle de revolver.

— Séance publique annuelle de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et distribution des prix sous la présidence de M. Auguste Longnon.

26 Novembre. — Exécution capitale de Malavoi, le fratricide de Recouvrance, condamné à mort le 12 octobre dernier par la Cour d'assises du Finistère pour avoir étranglé sa sœur et tenté d'assassiner sa petite nièce Olga, âgée de cinq ans.

27 Novembre. — L'explosion de la chaudière d'une des locomotives employées dans les mines de Fléchinelles (Pas-de-Calais) cause de profondes blessures à trois ouvriers et à une jeune fille.

— Des sinistres maritimes et de très importants dégâts sur la côte méditerranéenne sont signalés de Marseille, Nice et Cannes, par suite d'une violente tempête.

28 Novembre. — La séance de la Chambre est consacrée tout entière à la discussion des interpellations relatives au renvoi du lieutenant-colonel Picquart devant le Conseil de guerre. La question posée étant de savoir si le gouvernement prendra l'initiative de surseoir à la réunion du Conseil, fixée au 12 Décembre par le général Zurlinden gouverneur de Paris. M. de Freycinet, ministre de la guerre, et, après lui M. Charles Dupuy, président du Conseil, déclarent que, respectueux du principe de la séparation des pouvoirs, le gouvernement ne modifiera en rien l'ordre de convocation donné par le chef de la justice militaire, afin de ne pas transporter sur le terrain politique, une affaire qui doit rester sur le terrain judiciaire.

29 Novembre. — Un punch d'adieu est offert dans le hall de la Bourse du commerce du Mans, au général Mercier, qui atteint par la limite d'âge, quitte le commandement du 4^e corps d'armée. Le général Jolivet adresse à cette occasion un discours d'adieu, à son chef, qui répond par un autre discours ayant trait à l'affaire Dreyfus.

30 Novembre. — Une erreur d'aiguillage cause à 2 kil. de Pontoise, à la station de Montigny-Beauchamps, le déraillement d'un train de marchandises. Le mécanicien, le chauffeur et trois autres employés sont grièvement blessés.

1^{er} Décembre. — Les dépêches de Madagascar signalent l'apparition dans notre colonie africaine, de symptômes de peste bubonique, dont quelques cas seraient également produits à Suez. Des précautions rigoureuses sont prises en vue d'empêcher la propagation du fléau.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Le scrutin cantonal pour l'élection d'un juge titulaire et de deux juges suppléants au tribunal de commerce de Meaux, aura lieu aujourd'hui dimanche 4 Décembre, en la salle de l'Hôtel-de-ville de Dammartin de dix heures du matin à quatre heures du soir.

— Nos braves pompiers se préparent à fêter gaiement leur auguste patronne Sainte-Barbe. Voici le programme de cette fête:

A dix heures. — grand'messe en l'église Notre-Dame.

A sept heures. — banquet à l'Hôtel du Chemin de fer.

JUILLY

Trois fêtes chez nous, en une semaine: Dimanche 20, Sainte-Cécile au Collège; samedi 26, Sainte-Catherine au Pensionnat Saint-Louis; dimanche 27, Sainte-Cécile au village.

Au Collège. — Messe et salut en musique avec orchestre. Très réussi. Remarqué surtout: un ravissant *Kyrie* du divin Mozart; un majestueux *Sanctus* de Rousseau et un très harmonieux *Ave Maria* à trois voix, de Haëndel

Le soir, banquet offert par M. l'Économe; menu irréprochable.

Au dessert, toast spirituel de M. l'abbé Mouny, où trouvent place dans d'inénarrables calembourgs, les noms des principaux membres de la maîtrise.

M. Fumet, directeur, lui, célèbre

les insondables beautés de l'Alchimie... musicale? Gaieté et entrain assai-sonnent cette fraternelle soirée.

Au Pensionnat Saint-Louis. — Anciennes élèves fort nombreuses. Le matin, messe à leur intention. A midi, déjeuner en famille avec les dévouées maîtresses dont on a gardé un si doux souvenir. A 5 heures, soirée dramati-co-musicale. Beaucoup de monde. Petites et grandes, *diseuses, chanteuses, pianistes*, sont très applaudies. Citons tout particulièrement: « *Au Camp français* » récit admirablement débité par Mlle T. Haquin, fille de notre excellent maire; *Le bon vieux temps* chœur gentiment chantée par les petites et toutes petites; *Le Scherzo de Chopin*, supérieurement joué par Mlle M. L. Vannson; enfin, pour terminer, une délicieuse comédie *Les Suites de la Colère*, fort bien jouée. Nos sincères compliments à Mme la Directrice et à ses dignes collaboratrices.

Au village — A la grande messe paroissiale, la Fanfare donne quatre de ses meilleurs morceaux. Malheureusement, la conscription lui a enlevé la plupart de ses meilleurs exécutants. Les jeunes qui restent ont fait de leur mieux. Nous leur souhaitons beaucoup de progrès, ce qui ne saurait tarder sous l'habile direction de leur dévoué chef, M. Fromont, notre sympathique instituteur.

Le mauvais temps a empêché le concert sur la place. Le soir, le traditionnel banquet termine la fête.

F. B.

D'autre part, on nous écrit:

« Dimanche dernier a été célébrée au milieu de la joie générale et avec un entrain profond la Sainte-Cécile.

A dix heures et demie, messe traditionnelle en musique où la fanfare a

joué les plus beaux morceaux de son répertoire notamment un *andante de Beethoven* qui a été particulièrement remarqué.

M. le Curé dans une allocution d'une grande éloquence, a retracé d'intéressants épisodes de la vie de Ste-Cécile; il a tenu pendant une demi-heure son auditoire sous le charme de sa parole.

A 6 heures et demie banquet chez M. Dallancourt présidé par le vénérable M. Clain, vicillard de 84 ans, vice-président de la fanfare en l'absence de M. Barre notaire honoraire, président. A ses côtés avaient pris place M. Haquin le sympathique maire de Juilly et M. Labour, l'aimable conseiller général du canton, MM. Fromont, directeur, Paradis, sous-chef, Rat, Paillard, Defrance, Labove, etc, membres honoraires.

Au champagne, MM. Haquin et Labour boivent à la Société musicale et à ses succès, M. Fromont porte un toast à ces Messieurs et les remercie vivement d'avoir bien voulu répondre à l'invitation de la Société.

Plusieurs monologues, chansonnettes et chansons patriotiques ont été interprétés d'une façon remarquable par quelques artistes de la Société, notamment MM. Laroche, Juvancy, Defrance et Petit.

Un bal des plus animés a suivi le banquet et s'est prolongé fort tard dans la nuit.

On n'a pas oublié les absents: une collecte à été faite pour les membres participants actuellement sous les drapeaux.

ANNET

Le 23 novembre, vers 5 heures et demie du soir, Achille Lefrançois, âgé de 14 ans, petit clerc chez M^e Courcier, notaire à Annet et demeu-

rant chez ses parents, cultivateurs à Précy, a été attaqué sur la route de Fresnes, à 250 mètres d'Annet, par un individu caché derrière le parapet du pont du Petit-Morin, qui s'est élancé sur lui, lui donnant dans les reins soit un coup de pied, soit un coup de bâton, et cherchant à lui prendre sa montre dont quatre mailles de la chaîne ont été cassées.

A ce moment paraissait sur la route une voiture éclairée. Elle fit fuir le voleur qui reprit le chemin par lequel il était venu et sur ces entrefaites arrivait le père du jeune homme qui venait au devant de son fils.

Le jeune Achille lui raconta son aventure. Des recherches furent faites, mais sans résultat, pour retrouver cet agresseur dont Lefrançois ne peut donner le signalement ne l'ayant vu que très imparfaitement. Il paraissait assez jeune, est grand, et était vêtu d'un paletot noir.

ROUVRES

L'intéressante petite commune de Rouvres, depuis longtemps en instances pour obtenir une halte de chemin de fer et une nouvelle église en remplacement de l'ancienne qui menace ruine, va enfin avoir satisfaction sur ce dernier point.

Il ne manquera plus pour combler les vœux de tous les habitants que de leur établir la halte dont l'utilité se fait si vivement sentir.

TRIBUNAL de SIMPLE POLICE de Dammartin

Audience du 1^{er} décembre 1898

Poiret Adolphe, charretier à Epiais-Louvres; Roulage: 1 fr. d'amende.
Joannin Joseph, charretier au Mesnil-Amélot; Injures: 2 fr. d'amende.
Renard Benjamin, cultivateur à Dam-

martin ; chien errant : acquitté.

Desjardin Maria, femme Léger du Mesnil-Amelot ; insultes : acquittée.

Berthault Pierre Jules. cultivateur à Dammartin ; passage et dommage à autrui : acquitté.

LA CHANSON des Chrysanthèmes

Quand l'hiver t'assiège,
Chrysanthème d'or,
Même sous la neige
Tu souris encore.

Muse, descends sur cette terre !
Voici qu'à notre œil ébloui
Juilly dévoile le mystère
D'un coin de ciel épanoui !
— Dis la chanson du chrysanthème,
Dis son éclatante beauté ;
Célèbre sa grâce suprême,
Sa radieuse majesté !
Il végétait dans la province,
Fleur de pauvre, qu'avec dédain
On reléguait, timide et mince
Dans quelque recoin de jardin ;
Un jour on fit de sa corolle
Jaillir mille et mille splendeurs,
Eclater en une auréole
Toute la gamme des couleurs ;
C'était une plante inconnue,
Simple et discrète ! mais, depuis,
Dans son orgueil de parvenue,
Tous les droits lui semblent acquis :
Elle s'étale, elle se carre !...
On voit partout où nous allons,
Que son Importance accapare
Tous les jardins, tous les salons.
Oui, c'est très beau le Chrysanthème,
C'est le plus splendide décor !
Chaque fleur est un diadème
Etincelant de pourpre ou d'or !
Ses corolles prestigieuses,
Ses beaux pétales agrandis
Eussent créé des envieuses
Parmi les fleurs du Paradis ;
Mais cette reine de l'Automne,
Le givre la couvre au matin,

Son pâle sourire frissonne
Même au soleil de... St-Martin.
— Deuil des beaux jours, deuil des
[années,

Sur les tombes plaçons ces fleurs :
Que là, plus lentement fanées
Pour rosée elles aient nos pleurs !

Quand l'hiver t'assiège,
Chrysanthème d'or,
Même sous la neige
Tu souris encore. L. D.

VARIÉTÉS

Aux Contribuables

Le budget de 1899 vient d'être publié. Hélas ! c'est toujours la même constatation : *Les dépenses augmentent*, augmentent sans cesse. Pour donner une idée de leur progression depuis vingt-cinq ans, il faut citer quelques chiffres :

En 1871, le budget des dépenses s'élevait à.....	2.429.231.173 francs.
En 1876.....	2.717.711.809 —
En 1878.....	3.131.221.843 —
En 1883.....	3.190.612.958 —
En 1885.....	3.293.335.927 —
En 1889.....	3.093.009.207 —
En 1892.....	3.373.403.418 —
En 1893.....	3.403.701.768 —
En 1894.....	3.449.112.146 —
En 1895.....	3.452.636.535 —
En 1896.....	3.458.009.765 —
En 1897.....	3.482.403.975 —
En 1898.....	3.433.418.395 —

Et enfin pour 1899 : Trois milliards, quatre cent soixante quatorze millions, quatre vingt quatorze mille, cent soixante-dix-neuf francs.

Bizarre délit de chasse

La Cour d'appel de Vienne a jugé récemment un bizarre délit de chasse.

Un paysan de Wachau avait été surpris jetant des pierres à des lièvres. Il ne les atteignait d'ailleurs pas, et les lièvres ne s'en portaient pas plus mal ; on le traduisit quand même devant le Tribunal qui le condamna à 3 jours de détention. Le condamné en appela.

Devant la Cour, l'avocat du paysan déclara que son client, qui possédait des terres voisines du lieu où le délit

avait été commis, voulait seulement effaroucher et éloigner les voraces rongeurs.

Mais le ministère public demanda à la Cour d'écarter ce moyen de défense ; il soutint que, si, par hasard, un lièvre avait été tué, le paysan l'eût certainement emporté, ce qui eût constitué un délit de chasse bien caractérisé. La Cour admit sans difficulté cette série de conditionnels, et confirma le premier jugement.

Les méfaits de l'alcool

1. Perte de volonté.
2. Perte des bons sentiments.
3. Perte de la dignité.
4. Perte de la raison.

Pour devenir ivrogne ou alcoolique. Celui qui boit chaque matin « à jeun un petit verre » devient fatalement un ivrogne.

Préjugés. — Les liqueurs dites « apéritifs » ouvrent-elles l'appétit ? Non elles le coupent.

L'absinthe. — L'absinthe est un poison plus redoutable que la morphine et la belladone.

Lamennais a dit : « Savez-vous ce que boit cet homme en sa main tremblante d'ivresse ?

« Il boit les larmes, le sang, la vie de sa femme et de ses enfants ! »

Misère. — L'ivrognerie dégoûte du travail et conduit très souvent à la misère.

Criminalité. — La plupart des crimes sont commis par des ivrognes.

Vieillesse prématurée. — A quarante ans, l'ivrogne est usé comme l'homme de soixante.

Epilepsie. — Sur quatre enfants épileptiques, trois sont fils d'ivrognes.

Folie. — Plus du tiers des aliénés sont des ivrognes.

Mortalité. — Vingt pour cent des décès sont dus à l'ivrognerie.

Ce résumé laconique est plus éloquent que tous les discours.

Petit dictionnaire drôlatique

Ménagerie. — Endroit où sont enfermés, généralement deux à deux, des animaux féroces qui crient et se battent toute la journée. On fait de ménagerie : ménage.

Parfum. — La pensée des fleurs.

Diplomate. — Doreur de pilules.

Echéance. — Excellent procédé pour faire passer plus vite les jours et les mois à ceux qui trouvent le temps long.

Espérance. — Acompte sur tous les biens.

Roupie. — Monnaie des Indes, souvent suspendue au nez des priseurs

Ban. — Promesse de mariage sur lequel on s'assoit.

Coin. — Cri du canard avec lequel on fend du bois et qu'on récolte sur le cognassier

Lune. — Planète postérieure.

Caisse. — Tambour dans lequel on met son argent, mais dont la peau est souvent percée.

Marmot. — Petit enfant désagréable à croquer.

Datte. — Fruit qui sert à marquer le temps.

Brocanteur. — Un marchand qui vend du neuf pour de l'ancien et du vieux pour du neuf.

Argent. — Métal très dur quand on l'extrait et qui fond comme du beurre quand on l'a dans la main.

A propos du Cidre

L'attention de la Société nationale d'agriculture a été appelée la semaine dernière par M. Bodin, de Rennes, sur une question fort intéressante, celle de savoir si le bacille de la fièvre typhoïde conservait sa virulence dans le cidre. Il paraît que non, et sans doute cela fera boire un peu plus de ce vin blond si généreux et si hygiénique. Quoique le cidre se fasse parfois avec des eaux impures contenant le fameux bacille, mais ce bacille ne résiste pas dans le jus de la pom-

me. M. Bodin l'a prouvé comme suit, d'après le compte-rendu de la séance :

« Il prend une culture de bacilles de la fièvre typhoïde, il en ensemence du cidre : au bout de douze, quatorze, dix-huit heures au maximum, tous les bacilles ont été tués. Il n'y en a plus de trace dans le cidre. Pourquoi ce bacille typhique ne peut-il pas vivre dans le cidre ? C'est que M. Bodin a cherché à savoir, et après des expériences multiples, il a été amené à conclure que cela tient à l'acidité du cidre.

Tout cidre contient au moins 2 o/o d'acide malique et cette acidité serait suffisante pour tuer le bacille de la fièvre typhoïde.

Les expériences de M. Bodin ont été confirmées par M. Lechartier qui, en ardent pomologue, s'est écrié :

« Buvez du cidre en temps d'épidémie et vous êtes sûrs de ne pas être contaminés par cette boisson. Elle ne saurait donc être trop recommandée dans les villes et pour les personnes en voyage. »

MOUSSY-LE-VIEUX

*L'église et les Sépultures
des anciens Seigneurs de Moussy
suite (*)*

Bien que les restes des seigneurs de Moussy-le-Vieux renfermés dans le caveau du chœur de l'église, aient disparu en même temps que leurs cercueils de plomb, enlevés au nombre de dix, par ordre de la Convention Nationale, à la fin de l'année 1793, on voit encore dans cette église un certain nombre de pierres tombales très intéressantes, mais malheureusement fort endommagées par l'effet du temps (1). La plus ancienne de ces pierres commémoratives date de la fin du XIII^e siècle ; elle est fixée à la paroi du mur de la chapelle Sainte-Catherine et rappelle la

mémoire de Jean de Moussy-le-Vieux, sur le compte duquel nous n'avons recueilli aucun renseignement. On y lit :
CI GIST JEHAN DE VIES MOUCI ESCUIER
FI'Z IADIS SEIGNEUR DE CESTE VILLE QUI
TRESPASSA DE GRACE M CC III^{xx}
. XI DU MOIS DE MARS. PRIES POUR
SON AME.

A droite du personnage est gravé un écusson chargé de deux fasces qui ont été martelées. A gauche, existe un autre écusson entièrement défiguré.

Dans le chœur, au-dessus du caveau, existe un fragment assez important d'une belle tombe malheureusement rendue presque illisible ; sous une arcade ogivale avec pignon et rosace, se voit un personnage au costume bourgeois, environné d'une riche décoration de style gothique et d'anges munis d'encensoirs. On peut lire encore au pourtour : CI GIST THIBAUT DE MONCY LE VIES, et sur une autre partie M CCC XIII.

Dans la chapelle Sainte-Catherine, on remarque à droite, fixée au mur, une pierre d'assez grandes dimensions sur laquelle sont représentés deux personnages, dont un chevalier en costume de guerre, la tête découverte, et une dame ayant une coiffure à bandeaux légèrement arrondis et portant comme vêtement un long manteau. Cette tombe est celle de Jean le Bouteiller 2^e du nom, seigneur de Moussy-le-Vieux, de Moussy-le-Neuf et de Vineuil, et celle de Oudette de Harlay, son épouse, fille de Jean de Harlay, capitaine et chevalier du guet de la ville de Paris et de Louise Luillier, son épouse. On distingue encore sur l'inscription : CI GIST NOBLE HOME MESS^e JEHAN LE BOUTEILLER, EN SON VIVAT CHER S^r DE MOUCY LE VIEIL ET MOUCY LE NEUF ET DE VIGNEUL QUI TRPSSA LE

VII^e JOR DE MAY MIL V^e z XI^e ET OUDETTE DE (HARLAY) SA FÈME. DAME DUD^e VIGNEUL, LAQUELLE TSPASSA LE (30 JANVIER 1530).

Contre le gros pilier qui s'élève à l'entrée du chœur, se trouve la pierre tombale de Jean le Bouteiller III^e du nom et de Perrette d'Aunay, son épouse, fille de Philippe d'Aunay, écuyer, seigneur d'Orville, de Goussainville, Louvres en Paris et autres lieux, et de Catherine de Montmorency, son épouse. Cette pierre qui mesure un mètre dix cent. de largeur sur un mètre quatre-vingts cent. de hauteur, représente, sous un double portique à frontons triangulaires, 1^o un chevalier ayant les jambes recouvertes d'une armure de fer, portant l'épée au côté et une cotte de mailles recouverte d'une légère tunique à manches. Il a les mains jointes et sa tête qui est découverte, repose sur un coussin. Près de lui se voient son casque et son gantelet 2^o Une dame dont la tête repose également sur un coussin ; elle porte une coiffure à bandeaux et une collerette plate ; sa robe, légèrement décolletée est très longue et à larges manches pendantes. On lit autour de cette pierre ; CY GIST JHAN LE BOUTEILLER CHEVIR S^r DE MOCY LE VIEIL ET MOUCY LE NEUF ET DE VIGNEUL CHIR DU GUET DE LA VILLE DE PARIS LEQUEL TRESPASSA LE II^v . . . FEBURIER 1547 ET DAMOISELLE PETTE DAUNOY TRESSA LE VINGT OCTOBRE MIL V^e XXX ET DEUX. Le blason écartelé des Bouteillers orne les quatre angles de la pierre.

Près du pilier à gauche du chœur, contre le mur de la nef, se dresse la dalle funéraire de Jean IV le Bouteiller et d'Antoinette de Piedefer, sa femme, seigneurs de Moussy-le-Vieux, de Moussy-le-Neuf et de Vineuil. Sous une

double arcade dont la partie centrale est ornée du blason écartelé des Bouteillers, surmonté d'un casque de chevalier et flanquée à droite et à gauche, d'un blason mi-parti Bouteiller et Piedefer. (2) le seigneur de Moussy est représenté en costume de guerre, couvert entièrement de l'armure, éperonné et ayant près de lui son épée et ses gantelets. Il a la tête découverte et porte une sorte de collerette. Sa femme, vêtue d'une robe droite montante, porte une coiffure plate et a les mains jointes. On peut lire cette partie de l'inscription : CY GIST NOBLE SEIGNEUR MESSIRE JEHAN LE BOUTEILLER CHER S^r DE MOUCY LE VIEIL, MOUSSY LE NEUF ET VIGNEUL, LEQL TRESPASSA LE QUINZIESME DE JANVIER 1584, ET NOBLE DAME ANTHOINETTE DE PIEDEFER SA FÈME DAME DE PREVAULX EN BRYE ET DES FIEZ DU CHESNE ET DE FORFRY EN FRACE, LAQ^{lle} PASSA DE CE MDE EN L'AUTRE LE V^e JUING 1598. PRIEZ DIEU POR LEURS AMES.

Une autre pierre, également placée à gauche de la nef et représentant deux personnages qui ont beaucoup de ressemblance, au point de vue du costume avec les précédents, est la tombe de Philippe le Bouteiller, fils de Jean IV le Bouteiller et d'Antoinette de Piedefer, seigneurs de Moussy-le-Vieux et de Moussy-le-neuf, et celle de Marie Briçonnet, sa première femme, décédée le 2 Février 1585, alors que Philippe remarié à Anne Dauvet, vécut jusqu'en 1627.

(a *Suivre*)

E. L.

(*) Voir le n^o 503 de la *Petite Gazette*.

1. La plupart de ces dalles funéraires ont été relevées il y a une vingtaine d'années, par les soins de l'abbé Barbier, curé de la paroisse, et sont scellées actuellement contre les piliers de l'église, où elles n'ont plus à redouter que les atteintes de l'humidité.

2 Piedefer portait : *Echiqueté d'or et d'azur*.

DOCKS de la gare de Saint-Mard
DAMMARTIN-JUILLY
DESCHAMPS
(En face la Gare)

Charbons de terre — Charbon de forge - Coke - Anthracite - Boulets - Briquettes — Bois de construction - Ciments - Chaux - Sable - Mignonnette - Tuiles - Poteries - Briques - Carreaux - Tuyaux en grès vernissé.

Fer - Fonte - Tôle - Zinc - Plomb - Acier - Grillage et fil galvanisé - Pointes - Pelles - Bêches - Fourches - Lessiveuses, Scaux et tuyaux en tôle galvanisée.

Vente en détail aux prix du gros

MODES et PARURES

M^{ME} L. REGARD

158, Grande Rue à Dammartin.

Spécialité de chapeaux fantaisie et deuil pour dames et enfants.

Etude de M^r FAUVEL, notaire à Dammartin.

ADJUDICATION le dimanche 11 décembre 1893, à 1 heure à la Mairie, de Juilly de **3 hectares 63 ares 11 centiares** de terre en 13 lots situés terroirs de Juilly, Thieux & Nantouillet loués pour une durée expirant par la récolte 1899.

ADJUDICATION le dimanche 18 décembre 1893, à 2 heures à la Mairie de Villeneuve d'une Maison et **13 pièces** de terre, pré et marais situés à Villeneuve et Longperrier, dépendant des successions de M^r et Mad^e Arigon-Lefèvre de Villeneuve.

Pour le détail, voir les affiches.

Librairie-Papeterie-Imprimerie

E. LEMARIÉ à Dammartin.

Année 1899

Grand choix

d'Almanachs variés

éphémérides, calendriers
 agendas
 de poche et de bureaux

ALMANACH le Briard,

175 pages illustrées . . . **0 fr. 50**

ALMANACH de la PETITE GAZETTE
 de Dammartin et des Environs

illustré de 40 gravures . **Ofr. 15**

AGENDAS réglés francs et centimes
 dos toile gaufrée, Papier supér. **0 fr. 55**

AGENDAS couverture toile gaufrée,
 titre doré, réglure francs et cent. **0 fr. 65**

AGENDAS 2 jours à la page
 réglure francs et centimes
 dos toile gaufrée, titre doré. **1 fr. 10**

— avec couverture pleine en toile gaufrée. Papier supér. **1 fr. 20**

AGENDAS un jour par page
 papier très fort,
 réglés fr. et cent. reliure soignée en pleine
 toile avec titre doré. **2 fr. 50**

ÉPHÉMÉRIDES de fantaisie
 depuis 25 centimes.

Cartes de Visites
 depuis 1 franc le cent

Dépôt des encres :

Noires et de couleurs des marques :

Mathieu-Plessis

Ville de Paris

Antoine — Maurin, etc.

5, 10, 15, 20, 25 centimes le flacon.

L'Ile-de-France en Miniature
VUES -- MONUMENTS -- PAYSAGES

reproduits par la phototypie
 avec notices historiques très condensées,
 s'adressant particulièrement aux touristes
 et pouvant être données comme récompenses dans les classes.

Prix de l'exemplaire . . . **0 fr. 10**

— la douzaine . . . **1 » »**

— du cent **8 » »**

Adressez les commandes à M. E. LEMARIÉ, imprimeur-photographe, qui se charge, pour un minimum de cent exemplaires de toute reproduction spéciale du même genre (portraits ou vues) au prix ci-dessus.

Directeur-Gérant **E. LEMARIÉ**

Imp. E. Lemarié à Dammartin.